



# NOUVELLE PROVOCATION SUR LES SALAIRES

## DE LA FEDERATION PATRONALE - F.H.P.

Après plusieurs propositions d'augmentation de salaire à 0%..., la Fédération de l'Hospitalisation Privée veut aller beaucoup plus loin.

### SUPPRIMER LA VALEUR DU POINT

Et mettre en place :

- Un salaire mensuel forfaitaire
- Une rémunération conventionnelle forfaitaire annuelle

Ce qui aurait pour effet, à ce jour dans la filière soignante par exemple, de mettre les **32 premiers coefficients à 1422,14 € soit 1,7% au-dessus du SMIC (SMIC à 1398,37 €)**.

De l'indice 176 ancienneté 0 année à l'indice 206 ancienneté 15 années, le salaire mensuel forfaitaire serait de 1422,14 € soit 1,7% au dessus du SMIC.

### BELLE AVANCEE

Sans oublier que toutes les primes variables, faisant référence à la valeur du point, seraient « gelées ».

De même, la rémunération conventionnelle forfaitaire annuelle ne se verrait pas appliquée la RAG.

De plus, ceci aurait pour conséquence la remise en cause de tous les acquis issus des accords d'entreprise.

### POUR FORCE OUVRIERE C'EST NON !!

**FORCE OUVRIERE revendique :**

- L'augmentation de la valeur du point
- La revalorisation du déroulement de carrière
- L'amélioration des droits et garanties collectives

Face à une telle situation, FORCE OUVRIERE appelle l'ensemble des salariés des cliniques à signer massivement la lettre ouverte à la fédération patronale, au verso de ce tract. Nous appelons également à organiser des délégations auprès des employeurs dans les différents établissements pour qu'ils saisissent la fédération patronale.

Fait à Paris, le 29 février 2012

